

## Décision portant organisation de la concertation préalable

---

Modernisation du côté Seine de la gare de Paris-Lyon

**Amaury LOMBARD, directeur de projet national des gares de Paris Lyon et Paris Bercy à la Direction des grands projets de SNCF Gares & Connexions**

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire ;

Vu l'ordonnance n°2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF ;

Vu le Décret n°2019-1588 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la filiale mentionnée au 5e de l'article L2111-9 du code des Transports et portant diverses dispositions relatives à la filiale mentionnée au 5e de l'article L2111-9 du code des Transports ;

Vu les articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délégation de pouvoirs de la Directrice Générale de SNCF Gares & Connexions au Directeur des Grands Projets de SNCF Gares & Connexions applicable à compter du 31 janvier 2022 ;

Vu la délégation du Directeur des Grands Projets de SNCF Gares & Connexions au Directeur des Programmes Sud Paris de la Direction des Grands Projets de SNCF Gares & Connexions applicable à compter du 27 mars 2023 ;

Vu la délégation Directeur des Programmes Sud Paris de la Direction des Grands Projets de SNCF Gares & Connexions au Directeur de Projet National des Gares de Paris Lyon et Paris Bercy à la Direction des grands projets de SNCF Gares & Connexions applicable à compter du 27 mars 2023.

Vu le projet de modernisation du projet Gare de Lyon côté Seine à Paris (12ème) ;

## Description du projet porté à la concertation

---

### Localisation du projet

Le projet de modernisation du côté Seine de la gare de Paris-Lyon est localisé dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Mise en service en 1900 à l'occasion de l'exposition universelle, la Gare de Lyon est la 1<sup>ère</sup> gare grande ligne de France, avec plus de 140 millions de voyageurs par an en transit.

A la fin des années 1970, la façade côté Seine est consacrée aux trains de banlieue, la gare souterraine accueille les RER A et D ainsi que le métro M14 en 1998.

L'espace public à l'extérieur de la gare situé au niveau de la rue de Bercy ou de l'allée de Bercy qui la surplombe souffre d'un manque de lisibilité.



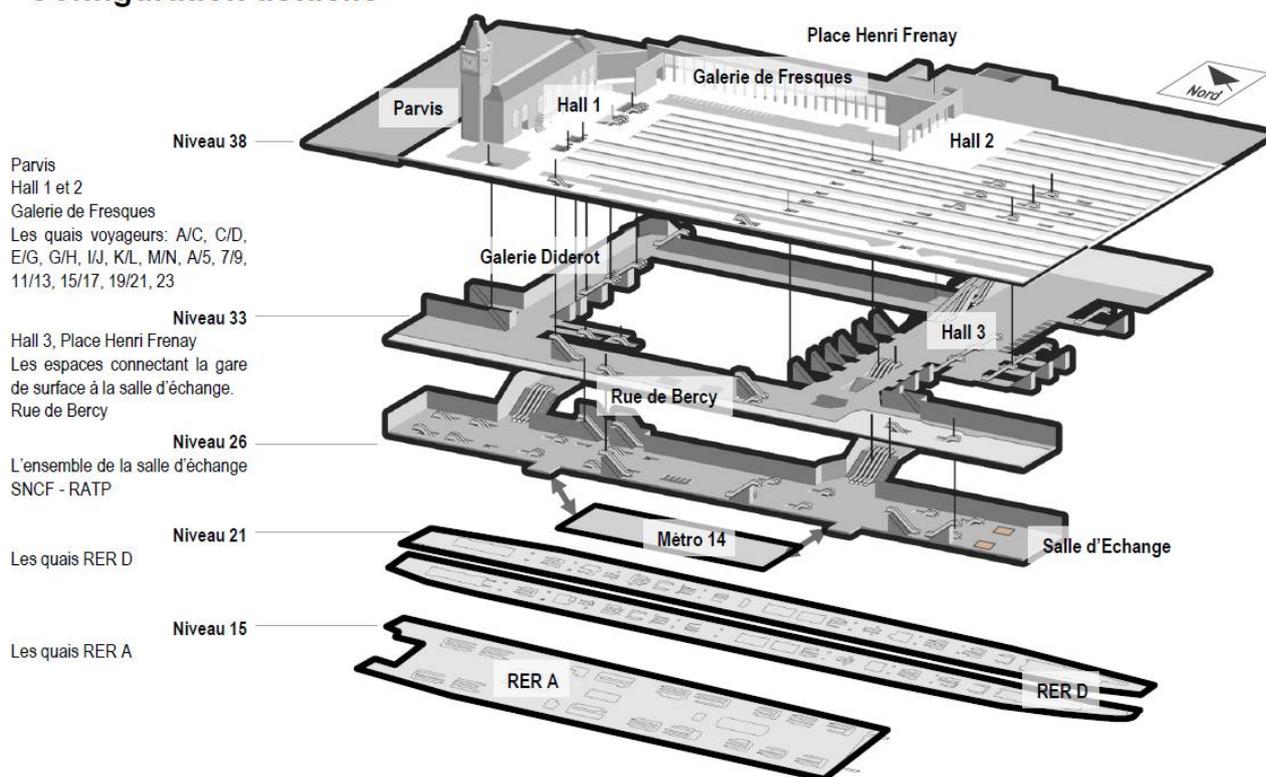
Périmètre du projet

Le périmètre de la modernisation de la Gare de Lyon côté Seine concerne une zone sous dalle s'étendant sur un linéaire de 400m, une profondeur de 40 m (20m de locaux existants et 20m de nouvelles surfaces sous dalle), et sur plusieurs niveaux. :

- Le niveau 26 est celui de la salle d'échange RATP qui dessert la ligne 14 du métro et les RER A et D ;
- Le niveau 30 est celui de la galerie technique qui héberge des locaux techniques d'exploitation et des ateliers pour la SNCF et RATP ;
- Le niveau 33 est celui de la rue de Bercy qui comporte les accès à la gare et de nombreuses fonctionnalités sous dalle ;
- Le niveau 38 est celui de l'allée de Bercy qui dessert un ensemble immobilier comportant notamment un hôtel et des bureaux du Ministère de l'Economie et des Finances (MINEFI), et les quais de la gare de surface.

Les différents niveaux sont identifiés sur l'axonométrie ci-dessous, mis à part le niveau 30 (niveau technique intermédiaire entre le niveau 26 et 33).

### Configuration actuelle



### Contexte du projet

Une forte augmentation de la fréquentation de la gare, estimée à +20%, est attendue à l'horizon 2030. Cette évolution des trafics sera successivement générée par :

- L'arrivée, à l'horizon 2024 du TGV M qui disposera d'une capacité d'emport de 1500 voyageurs en composition double ;

- La mise en service du RER NG sur la ligne D à l'horizon 2030. Celui-ci améliorera le confort voyageur ainsi que la robustesse et donc l'attractivité de la ligne ;
- Le projet RATP de prolongement de la ligne 14 du métro jusqu'à Orly en 2024, avec augmentation de la capacité voyageurs du matériel roulant (passage de 6 à 8 voitures) ;

Par ailleurs, le projet de modernisation du côté Seine de la gare s'inscrit en parallèle du projet de pacification de la rue de Bercy porté par la ville de Paris. Ce projet pacifiera la rue en la limitant aux bus, vélos, piétons et éventuellement taxis. La ville de Paris et IDFM prévoient également le déplacement de la régulation des bus (pause des conducteurs). Celle-ci ne s'effectuera plus devant la façade de la gare, ce qui contribuera à améliorer sa lisibilité.

## Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans une ambition large d'amélioration du cadre de vie des habitants et des services voyageurs en proposant une nouvelle façade urbaine qui transforme le rapport à la ville sur ce côté Seine de la gare.

Le projet de modernisation et d'extension de la gare vise à améliorer les parcours des usagers en améliorant les déplacements mais aussi les correspondances entre les différents modes de transport (train, métro, bus, vélos et espaces piétons).

## Présentation du programme du projet

Le programme du projet prévoit :

- La modernisation de la façade coté seine pour une gare plus lisible et plus accueillante.
- Création d'un nouvel escalier fixe et d'escalators pour relier la gare à la salle d'échange RATP
- L'amélioration des circulations et de la signalétique
- La création de nouveaux restaurants, commerces et services sous la dalle existante
- La création d'un parking vélo fermé et sécurisé de 600 places pour encourager l'usage du vélo

- La végétalisation de l'allée de Bercy. La SNCF assure une mission de MOA unique pour le Ministère de l'Economie et des Finances (MINEFI).
- La création d'une nouvelle zone logistique et le réaménagement de locaux d'exploitation existants

Le projet au stade actuel concerne la modernisation de 20 400m<sup>2</sup> répartis ainsi :

- 6700m<sup>2</sup> de locaux existants réaménagés
- 8 200m<sup>2</sup> de nouveaux espaces déployés sur la dalle existante
- 5 500m<sup>2</sup> d'espace extérieur réaménagé sur l'allée de Bercy

## Coût

A l'issue des études préliminaires, l'enveloppe financière prévisionnelle du projet est de 64 Millions d'€ HT.

Ce projet est financé par :

- SNCF Gares&Connexions, en tant que maîtrise d'ouvrage, finance l'aménagement de l'espace public et des commerces, ainsi que la végétalisation de l'allée de Bercy sur son périmètre foncier.
- Île-de-France Mobilités finance le parking vélo et assure la coordination des projets d'intermodalité
- L'État, via la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports, et la Région Île-de-France, participent au financement des études au titre du soutien au développement de l'intermodalité dans les transports et dans le cadre du CPER (contrats de plan Etat-Région). Les travaux correspondants feront l'objet d'une demande de cofinancement sur le CPER 2023-2027.
- Le ministère de l'Economie, de Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique est étroitement associé à la conduite du projet car une partie de l'allée de Bercy est située sur un terrain lui appartenant. Dans ce projet il finance donc l'aménagement et la végétalisation de l'allée de Bercy sur son périmètre foncier.

## Planning du projet

Le calendrier prévisionnel du projet prévoit :

- Phase d'avant-projet : du 1<sup>ère</sup> trimestre 2023 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023 ;
- Phase projet : du 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 ;
- Phase réalisation :
  - Démarrage des travaux début 2025,
  - Mise en service 2028.

## Les principes de la concertation

---

### Cadre réglementaire

Conformément aux dispositions combinées des articles L103-2 et R103-1 du code de l'urbanisme, la procédure de concertation préalable est due au titre de la modernisation de Gare de Lyon - côté Seine.

L'article R103-1 précité soumet à concertation préalable les travaux suivants : « *La création d'une gare ferroviaire ou routière de voyageurs, de marchandises ou de transit ou l'extension de son emprise, lorsque le montant des travaux dépasse 1 900 000 €* ».

Le projet ci-avant présenté entre dans le cadre de cette disposition.

### Objectifs de la concertation

Les objectifs de cette concertation sont :

- Informer l'ensemble des parties prenantes sur l'évolution du projet (programme, fonctionnalités) et partager son ambition et son intégration dans un ensemble plus large de projets connexes.
- Faire avancer le projet et marquer une étape importante vers sa concrétisation. La concertation est une étape d'écoute indispensable à l'approfondissement des études de conception, pour qu'elles répondent au mieux aux attentes des usagers.
- Enrichir le projet de l'expertise d'usage des différentes parties prenantes, et, pour cela, recueillir les besoins et les propositions sur la qualité de service, l'offre commerciale, ou encore l'insertion urbaine de la façade. Nous avons besoin des avis du public pour concrétiser cette amélioration de la gare et la rendre encore plus adaptée à ses attentes.

### Avis du public

L'avis du public est notamment sollicité vis-à-vis des éléments suivants :

- Les flux, les circulations, les accès
- Les services et les commerces
- L'architecture et l'insertion du projet dans son environnement
- La logistique
- L'éco-conception et l'empreinte environnementale

L'objectif de la concertation sera ainsi de faire converger les aménagements proposés avec les besoins et attentes du public.

## Modalités de concertation

Les modalités de la concertation proposées sont les suivantes :

- La concertation débutera le 22 mai 2023 et se déroulera jusqu'au 27 juin 2023, à savoir une durée de quatre semaines,
- Le dossier de concertation sera mis à disposition du public en mairie du 12ème ainsi que dans l'école Paul Verlaine. Il sera également consultable et téléchargeable sur la page internet dédiée au projet ;
- Les contributions pourront être déposées sur la page internet dédiée au projet : <https://garedelyoncoteseine.jenparle.net/>
- Les rencontres suivantes avec le public sont prévues :
  - 2 rencontres publics en gare les 23 et 25 mai
  - Une visite du site du projet et un atelier prévu le 7 juin de 18h à 21h en gare de Lyon
  - La réunion publique le 22 juin à 20h à l'espace Van Gogh Urban Station, 60 Quai de la Rapée, 75012 Paris

## Mesures de publicité et durée de la concertation

La publicité d'information de la concertation s'effectuera via les réseaux sociaux, l'ouverture d'un site internet (<https://garedelyoncoteseine.jenparle.net/>), et la publication d'un communiqué de presse.

Un affichage en gare sera également prévu, ainsi qu'un tractage.

## Bilan de la concertation

A l'issue de la concertation, un bilan sera établi et approuvé par SNCF Gares & Connexions.

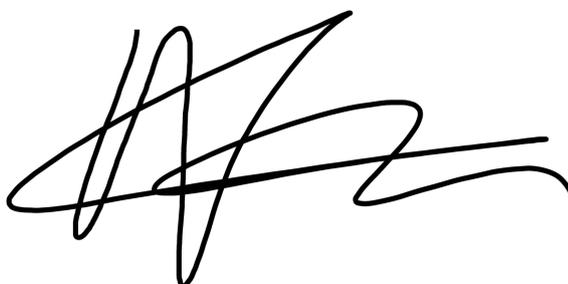
Décide d'engager la concertation préalable relative à la modernisation de la Gare de Lyon côté Seine à Paris.

Approuve les modalités d'organisation de cette concertation publique ainsi que les objectifs poursuivis, tels que présentés.

A Paris, le 9 mai 2023.

Amaury LOMBARD, directeur de projet  
national des gares de Paris Lyon et Paris

Bercy à la Direction des grands projets de  
SNCF Gares & Connexions

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

Amaury Lombard